



# ACCOR HOTELS

Feel Welcome

## Information réglementée

Le 29 mars 2018

## Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2018

- Mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale
- Calendrier du paiement du dividende

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Accor se tiendra le vendredi 20 avril 2018 à 10h au Novotel Paris Est - 1, avenue de la République, 93177 Bagnole.

Un avis de convocation comportant un exposé sommaire de la situation du Groupe et une présentation des résolutions soumises au vote de l'Assemblée est adressé aux actionnaires dont les titres sont inscrits au nominatif.

Cet avis de convocation, le Document de référence 2017 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 mars 2018 ainsi que les documents et informations mentionnés à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce sont disponibles sur le site Internet <http://www.accorhotels.group/fr-FR/investors>.

Les actionnaires peuvent également consulter au siège social de la Société, ou se faire adresser, l'ensemble des informations mentionnées à l'article L.225-115 et R. 225-83 du Code de commerce.

Sur proposition du Conseil d'administration, la distribution d'un dividende ordinaire de 1,05 euro par action au titre de l'exercice 2017 sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires, selon le calendrier suivant :

- |                 |  |
|-----------------|--|
| - 20 avril 2018 | Assemblée Générale Mixte                 |
| - 11 mai 2018   | Détachement du dividende (« Ex-date »)   |
| - 14 mai 2018   | Date d'arrêté (« Record date »)          |
| - 15 mai 2018   | Mise en paiement du dividende en espèces |

### Contacts :

Relations actionnaires - tél. 0 805 650 750 (numéro vert) - e-mail : [comfi@accor.com](mailto:comfi@accor.com)

Direction Communication Financière et Relations Investisseurs - tél. : 01 45 38 86 26